



## MODALITÉS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Notre auto-école est heureuse d'accueillir les personnes atteintes de handicap léger, qui peuvent conduire un véhicule à **boîte de vitesses automatique** sans avoir besoin d'aménagements spécifiques. Cependant, il est important de noter que toute personne souffrant d'un handicap doit préalablement obtenir **l'approbation de la commission médicale** du département pour accéder à la formation à la conduite des catégories B ou B78 (boîte automatique).

A **l'École de Conduite de Vincennes**, nous avons installé des rétroviseurs additionnels couvrant les angles morts. Cela permet à certains élèves ayant un code « 42.05 » suite à l'avis médical d'apprendre à conduire et de passer leur permis de conduire dans cette condition.

Si le handicap de la personne nécessite des aménagements particuliers pour la conduite, nous recommandons l'association [CEREMH](#). Cette association maintient une liste à jour des écoles de conduite qui sont équipées pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées. Ainsi, vous pouvez être sûr que vous bénéficierez de l'aide dont vous avez besoin pour obtenir votre permis de conduire et conduire en toute sécurité.